



# FEDERATION FRANÇAISE DE BALL TRAP ET DE TIR A BALLE

14, rue Avaulée - 92240 MALAKOFF - Tel 01.41.41.05.05  
Email : [secretariat@ffbt.asso.fr](mailto:secretariat@ffbt.asso.fr) – internet : [www.ffbt.asso.fr](http://www.ffbt.asso.fr)  
Siret 34995832200035



## Charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française de Ball-Trap et de tir à balle

# **Charte d’Ethique et de déontologie** **de la Fédération Française Ball-Trap et de tir à balle**

La Charte d’éthique et de déontologie de la Fédération Française Ball-Trap et de tir à balle (FFBT) s’articule autour des valeurs éducatives et sportives qui animent la pratique du ball-trap et des règles déontologiques qui s’appliquent à ces pratiques (en particulier pour les disciplines Compak Sporting, Fosse Universelle, DTL, Parcours de Chasse, Sanglier Courant, tir aux hélices, English Sporting, Trap One ainsi que toute autre discipline pour laquelle la Fédération aurait délégué dans l’avenir), à ses institutions et à tous ses acteurs ou partenaires.

Cette Charte est conforme aux dispositions de la Charte d’éthique et de déontologie du sport français.

Cette Charte ne constitue pas en soi un règlement disciplinaire. Les instances fédérales pourront néanmoins s’y référer pour motiver les mesures spécifiques qu’elles adoptent.

Par cette Charte d’éthique, la FFBT manifeste sa volonté de véhiculer ses valeurs et les propager dès le plus jeune âge.

L’adhésion à un club de la FFBT ou la participation à une manifestation sous l’égide de la FFBT ou de ses institutions implique l’acceptation complète, et le respect de toutes les dispositions de la présente Charte.

## **Titre 1 : Les principes et valeurs de la FFBT**

L’esprit sportif et les valeurs du sport doivent guider la pratique du ball-trap et l’investissement de chacun dans cette pratique, en compétition ou non.

### **L’esprit sportif**

**Avoir l’esprit sportif** dans la pratique du ball-trap, c’est :

- Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions ;
- Être honnête, intègre et loyal ;
- Être solidaire, altruiste et fraternel ;
- Être tolérant.

### **Les valeurs de la FFBT**

**Les valeurs fondamentales** du sport sont :

- D’être ouvert et accessible à tous ;
- De favoriser l’égalité des chances ;
- De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport ;
- De refuser toute forme de discrimination.

Outre le respect de ces valeurs communes à tous les sports, la pratique du ball-trap enseignée par la FFBT et ses membres affiliés repose en outre, sur un certain nombre de **valeurs éthiques propres** :

- Le respect de l'arme à feu et sa démystification
- L'affirmation de notre pratique issue de traditions millénaires comme activité sportive.
- La promotion d'un esprit de convivialité et d'amitié
- Le refus de toute forme de prosélytisme religieux ou politique
- La volonté d'agir en cohérence avec les enjeux de notre société (démarche environnementale)
- Le respect absolu des règles et des comportements de sécurité édictés par la FFBT ainsi que par les fédérations internationales compétentes pour gérer les disciplines comprises dans l'objet de la fédération.

La diffusion de l'esprit et des valeurs de la FFBT suppose que chacun prenne conscience de la nécessité de les appliquer d'abord à soi-même. Ils doivent être enseignés, promus et défendus lors de la pratique du ball-trap.

## **Titre 2 : La déontologie : Les devoirs des différents acteurs**

### **Chapitre 1 : Les acteurs du jeu.**

La FFBT estime que tout pratiquant, en compétition ou en loisir, et tous ceux qui l'encadrent ont comme responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons de cette pratique, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer.

Tous sont concernés.

#### **Se conformer aux règles :**

Le respect des règles édictées par les règlements et les textes fédéraux est une valeur fondamentale, sans quoi la pratique du ball-trap serait impossible.

Les pratiquants doivent connaître les règles, c'est la condition indispensable pour pouvoir s'y conformer.

#### **Respecter tous les acteurs de la compétition :**

Adversaires, éducateurs, dirigeants, arbitres, organisateurs remplissent tous une fonction indispensable au bon déroulement de la compétition. Leur action doit être également respectée.

Chaque acteur doit veiller à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux. Il doit avoir conscience des conséquences néfastes qu'une attitude irrespectueuse peut avoir à son égard et à l'encontre des autres acteurs de la discipline.

### **Respecter les décisions de l'arbitre :**

L'arbitre est le garant de l'application des règles et à ce titre, il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu.

Dans la pratique du ball-trap, le respect des commandements, des contrôles et des décisions de l'arbitre, est une condition indispensable au bon déroulement des compétitions, à la bonne image de la discipline, mais également à la sécurité des différents acteurs.

L'arbitre peut commettre des erreurs d'appréciation qui doivent impérativement être admises comme des aléas du jeu. Celles-ci ne doivent pas être discutées et ne doivent évidemment jamais donner lieu à des réactions excessives, injurieuses ou violentes.

Parallèlement, les arbitres doivent faire les efforts nécessaires pour être et demeurer compétents, exemplaires et justes afin que la fonction d'officiel soit reconnue et respectée à sa juste valeur.

### **S'interdire toute forme de violence et de tricherie**

Les violences physiques ou psychologiques mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des individus et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

La tricherie ou la manipulation des résultats introduit une rupture dans l'égalité des chances, porte atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

Ces dérives sont incompatibles avec les valeurs véhiculées par la FFBT et nuisent à son image et son développement, notamment auprès des plus jeunes.

De même, la FFBT considère le dopage comme étant à la fois la tricherie ultime et une violence extrême envers soi-même, sa santé et sa dignité.

### **Être maître de soi en toutes circonstances**

Le ball-trap est une école de concentration et de maîtrise de soi. Par conséquent, les sportifs, entraîneurs et éducateurs, les arbitres et les dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion, quels que soient les enjeux.

L'envie et le dépassement de soi ne sauraient avoir pour conséquences la mise en danger de son intégrité physique, psychologique ou morale ni celles de l'adversaire.

Les spectateurs de manifestations de ball-trap présents pour encourager les pratiquants sont aussi garants de l'esprit et des valeurs défendues par la FFBT. Ils ne sauraient par conséquent adopter un comportement excessif ou inapproprié et susciter alors des réactions violentes ou des débordements.

## **Chapitre 2 : Rôles des Clubs et organismes déconcentrés de la FFBT**

La fédération et ses organismes déconcentrés ou clubs assurent l'encadrement des pratiquants et des activités en veillant scrupuleusement au déroulement régulier des épreuves, dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité des différents acteurs.

Ils sont également garants du respect et de la **transmission de l'esprit et des valeurs** véhiculées par la FFBT.

Ils assurent le **libre et égal accès de tous aux différentes disciplines du ball-trap gérées par la FFBT**. Toute personne doit ainsi être en mesure de pratiquer cette activité, et de participer à des compétitions, sans qu'on puisse lui opposer, de façon expresse ou tacite, une incompatibilité ou un refus dû à sa situation sociale, son sexe, son âge, ses croyances, son origine, ses caractéristiques physiques ou un éventuel handicap<sup>1</sup>.

Ils **favorisent la pratique féminine, ainsi que la présence des femmes aux fonctions dirigeantes**.

Ils contribuent enfin **au déroulement sincère des compétitions**. Cela implique une organisation intègre, transparente, solidaire et désintéressée.

## **Titre 3 : Le Comité d'éthique et de déontologie de la FFBT**

Tous les acteurs mentionnés dans cette Charte d'Ethique doivent veiller aux principes édictés dans ce document.

En vue de la bonne application de cette Charte, est mis en place un Comité d'éthique et de déontologie, chargé de veiller à l'application de cette charte et au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

### **1° Composition du Comité d'éthique :**

Le Comité d'éthique est indépendant.

Il est composé de trois membres, dont un président, et deux membres (dont un vice-président) nommés par le comité directeur sur proposition du président de la FFBT.

Les membres du Comité d'éthique doivent disposer de compétences reconnues dans les domaines de la déontologie, de l'éthique et être reconnus également pour leurs connaissances du ball-trap et de ses valeurs. Ils siègent à titre individuel. La durée du mandat des membres de ce comité prend fin avec celui des membres du comité directeur de la fédération.

---

<sup>1</sup> *Sous réserve de l'obtention d'un certificat médical attestant que l'état de santé physique et psychique du patient n'est pas incompatible avec la détention des armes et munitions, et qu'il ne présente aucun signe de contre-indication à la pratique du ball-trap et de sa capacité à respecter les règles de sécurité lors de la pratique évaluée conformément à l'article 4.2 du règlement intérieur de la FFBT.*

En cas de vacance en cours de mandat pour quelque raison que ce soit, un nouveau membre sera désigné par le comité directeur de la fédération et ce pour la durée du mandat restant à courir du membre remplacé.

La fonction de membre du Comité d'éthique est incompatible avec une fonction au sein du comité directeur ou de salarié de la fédération.

A l'occasion d'une même affaire, nul ne peut siéger dans un organe disciplinaire (1 ère instance ou appel) s'il a siégé préalablement au sein du Comité d'éthique et de déontologie de la FFBT.

### **2° Séances du comité d'éthique :**

Le comité se réunit sur convocation de son président. Il ne peut valablement délibérer qu'en présence de ses trois membres. En cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les séances du comité d'éthique peuvent être organisées en présentiel, par téléphone ou visioconférence.

### **3° Compétences et saisine du comité d'éthique :**

Le Comité d'éthique est chargé de veiller à la bonne application de la présente Charte.

Il peut donner des avis et faire des recommandations sur toutes questions relatives à l'éthique ou à la déontologie.

Il s'autosaisit de tout fait dont il a connaissance et de nature à attenter à l'éthique, à la déontologie ou à la réputation de la fédération et de sa discipline.

Il informe les instances dirigeantes de la FFBT de tout fait contraire à l'éthique et qui pourrait nuire à l'image de la FFBT et à la pratique du ball-trap.

Il n'exerce pas de pouvoir disciplinaire. Il instruit les dossiers dont il se saisit. Il peut décider d'engager des poursuites en saisissant directement le président de la commission nationale de discipline ainsi qu'une des personnes chargées de l'instruction des affaires disciplinaires. Il informe également le Président de la FFBT de cette décision.

---

Charte approuvée par le Comité Directeur de la FFBT en date du 26/10/2020.

Le Président, Jean-Michel MOUTOUFIS



Le Secrétaire Général, William CAPE

